

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU MERCREDI 3 JUILLET 2024 A 18H30**

Date de la convocation : 27 juin 2024

Présents :

Jean-Marie REY, Maire
Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints
Marielle BOY, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Yveline CORDIER, Jean-Michel BRUNET, Gabrielle GUIBERT

Procurations :

Fabrice LOISEAU à Jean-Marie REY
Muriel PAYAN à Yveline CORDIER
Jean-Baptiste CRAFFK à Gabrielle GUIBERT

Absent :

Lisa FAURE
Pierre SAVOLDELLI

Secrétaire de séance : Jean-Michel BRUNET

La séance est ouverte à 18H30 sous la présidence de Jean-Marie REY, Maire.

- Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal ; le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.
- Le secrétaire de séance est nommé et le procès-verbal du conseil du 5 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.
- Monsieur le Maire donne lecture des actes qu'il a pris en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Municipal par délibération n°035/2020 du 23 mai 2020, depuis le 24 avril 2024.

ORDRE DU JOUR :

I – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Communauté de Communes du Briançonnais : convention portant entente en vue de lutter contre les déchets abandonnés

II – AFFAIRES FINANCIERES

2. Budget des Grands Bains : décision modificative n°2

III – AFFAIRES LIEES A L'URBANISME

3. Achat des parcelles S 214 et S 215
4. Désaffectation et déclassement d'une partie du domaine public au bourg et échange de cette partie contre les parcelles cadastrées AK 439 et 441

IV – AFFAIRES LIEES AU PERSONNEL

5. Commune : modification du tableau des effectifs
6. Régie des Grands Bains : procès-verbal de conciliation devant le conseil des prud'hommes de Gap

I – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1/COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS : CONVENTION PORTANT ENTENTE EN VUE DE LUTTER CONTRE LES DECHETS ABANDONNES

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que la commune du Monétier-les-Bains s'est portée volontaire, comme 6 autres communes du territoire, pour adhérer à la politique de lutte contre les déchets abandonnés, coordonnée par la Communauté de Communes du Briançonnais. Deux sites ont été identifiés : l'aire de chainage à l'entrée Sud du village et l'aire de Chardoussier en bordure de RD1091 vers le Casset. Des dispositifs de collecte y seront donc installés par la CCB ; la commune s'engageant à communiquer et à participer au plan d'action de lutte contre les déchets abandonnés dans l'espace public.

Approuvé à l'unanimité

II – AFFAIRES FINANCIERES

2/BUDGET DES GRANDS BAINS : DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des modifications à apporter au budget des Grands Bains afin d'ajuster les crédits pour les opérations en cours.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Augmentation de crédits en dépenses à l'article 2051 pour 8 000€ (refonte du site web)
- Diminution des crédits en dépenses à l'article 2135 pour le même montant
- Ces crédits supplémentaires sont possibles grâce à une baisse des crédits en dépenses au compte 2154 pour la même somme

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Augmentation des crédits en dépenses au compte 6682 afin de prendre en compte l'indemnité de réaménagement d'emprunt réglée en 2021 mais non enregistrée en comptabilité
- Ces crédits supplémentaires sont possibles grâce à un chiffre d'affaires réalisé supérieur aux prévisions (+ 20 500€) et au produit du compte à terme attendu

DM N°2

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6682 : Indemnité de réaménagement d'emprunt (pour ordre)	0,00 €	50 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	50 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-706 : Prestations de services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 500,00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 500,00 €
R-764 : Revenus des valeurs mobilières de placement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
TOTAL R 76 : Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	50 500,00 €	0,00 €	50 500,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135 : Installat* générales, agencements, aménagements des construct*	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		50 500,00 €		50 500,00 €

Approuvé à l'unanimité

III – AFFAIRES LIEES A L'URBANISME

3/ACHAT DES PARCELLES S214 ET S215

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les consorts BELLOT représentés par Monsieur et Madame Michel BELLOT, Madame Ginette BELLOT sont propriétaires indivis des parcelles cadastrées S 214 et S 215 lieudit « Les Sagnes » d'une superficie de 690m² pour la parcelle S 214 et 660m² pour la S 215 soit une superficie totale de 1350 m².

Ces terrains font figure d'enclave au milieu de parcelles communales, actuellement utilisées en jardin d'enfants. Aussi l'acquisition de ces parcelles permettraient d'optimiser la maîtrise foncière de ce secteur déjà exploité et indispensable à la pérennité des activités touristiques.

Les consorts BELLOT ont accepté de vendre leurs parcelles à la commune au prix total de 3375 €.

Approuvé à l'unanimité

4/DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC AU BOURG ET ECHANGE DE CETTE PARTIE CONTRE LES PARCELLES CADASTREES AK439 ET 441

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la SCI SONAEVA est propriétaire notamment des parcelles cadastrées AK 439 (514m²) et 441 (712m²) lieudit « Fauriasse » mais aussi de la parcelle cadastrée AB 516 située 17 Rue de la Fruitière, actuellement exploitée en hôtel.

Cette dernière est bordée par du domaine public bâti à l'ouest, située en enclave entre la parcelle AB 516 et AB 513. Dans les faits et même avant le début de l'exploitation en l'hôtel, ce domaine public apparaît en bâti et représente la cuisine de l'hôtel. Il s'agit aujourd'hui de régulariser cet état de fait qui perdure depuis des décennies sans qu'aucune des parties concernées ne soit parvenue à une explication plausible et qui s'est révélé lors de la réflexion mise en œuvre par la SCI en vue d'effectuer des travaux de réhabilitation de l'hôtel.

Aussi, il convient de mettre en adéquation le cadastre avec la réalité du terrain. Pour se faire la SCI a proposé d'échanger les parcelles cadastrées AK 439 (514m²) et 441 (712m²) lieudit « Fauriasse » contre le domaine public comme matérialisé sur le plan annexé pour environ 31m².

En outre, cet échange est entendu sans paiement de soulte.

Pour finaliser ce projet il est nécessaire de désaffecter ce domaine public qui n'a jamais été affecté à l'usage direct du public, puisqu'utilisé exclusivement par la SCI, de le déclasser pour permettre son échange. La superficie exacte de l'emprise devra être déterminée par un géomètre expert.

Approuvé à l'unanimité

IV. AFFAIRES LIEES AU PERSONNEL

5/MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des changements suivants :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Suite à la réussite au concours, il convient de supprimer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe

FILIERE TECHNIQUE

Il convient de créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet

Suite à promotion interne, il convient de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe

Approuvé à l'unanimité

6/REGIE DES GRANDS BAINS : PROCES-VERBAL DE CONCILIATION DEVANT LE CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE GAP

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le licenciement pour inaptitude professionnelle de Mme Valérie VERRET, salariée des Grands Bains et affectée au restaurant, a été prononcé le 22 septembre 2023.

Cette dernière conteste son licenciement et a demandé sa nullité devant le conseil de prud'hommes de Gap.

Les échanges entre conseils ont permis d'aboutir à un projet d'accord de conciliation, moyennant le versement d'une indemnité de 10 000€ à Mme VERRET, retranscrits dans un procès-verbal annexé à la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

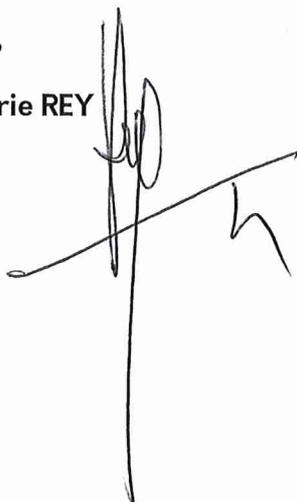
INFORMATIONS DIVERSES/QUESTIONS

Sans objet.

La séance est levée à 18h50.

Le Maire,

Jean-Marie REY



Le secrétaire de séance,

Jean-Michel BRUNET

